

Thème n° 1 : La réforme de la procédure devant le Conseil de prud'hommes

- 1) Transformation de la saisine de la juridiction et des pouvoirs du Bureau de conciliation
- 2) Les autres changements : disparition de l'unicité de l'instance, le juge départiteur, etc.

Thème n° 2 : La réforme de la procédure devant la Chambre sociale de la Cour d'appel

- 1) La représentation par avocat devient obligatoire
- 2) La procédure devient écrite